



ARRETE DU MAIRE

Direction : urbanisme
Initiales : SG / JMH
Code matière : 2.1

Objet : Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de la Ville de Belfort,

Vu, le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-60, R.151-51 et R.153-18

Vu, le plan local d'urbanisme de la commune de Belfort approuvé le 10 février 2021

Vu l'arrêté ministériel du 1 mars 2021 abrogeant les décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles institués au profit de France Télécom devenue Orange

Vu l'article L.122-2 du code de la voirie routière

Vu, le plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) et le tableau afférent en date du 7 juin 2021 ci-annexé,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Belfort est mis à jour à la date du présent arrêté par la modification du tableau et du plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) en date du 7 juin 2021.

A cet effet, le plan des servitudes d'utilité publique et le tableau afférent ont été modifiés pour prendre en compte la suppression des servitudes d'utilité publique PT1 et PT2 (liaisons hertziennes) et l'instauration de la servitude EL11 (servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération).

ARTICLE 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Belfort et à la Préfecture.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services et M. le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Belfort, le 12 JUL. 2021

Par délégation
L'Adjoint au Maire
Jean-Marie HERZOG



Objet : Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme